

NOMBRE DE CONSEILLERS	
-----------------------	--

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	1

Date de convocation :

26 janvier 2024

Date d'affichage :

26 janvier 2024

VOTE	
------	--

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du jeudi 1^{er} février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 1^{er} février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Éloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

Absente : Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°001 /2024 : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYMENERGIE 05 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU AU HAMEAU DES ARIEYS

- Vu la demande d'alimentation en énergie électrique issue de l'autorisation d'urbanisme n° PC 005 145 13 H0005, accordée le 29/05/2013

Le Maire explique :

Un permis de construire a été délivré pour la requalification d'une grange en habitation au hameau des Arieys. Afin de mettre en œuvre cette autorisation d'urbanisme, il convient de procéder à une extension de réseau électrique.

La commune doit participer financièrement à ces travaux qui seront réalisés par le SyMEnergie 05.

Le coût d'objectif de l'opération est estimé à 10 705,77€ HT, dont 4 432,32€ HT sont à la charge de la commune, le reste représentant la participation du SyMEnergie 05

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ↪ **D'approuver** la convention financière avec le SyMEnergie05 pour la réalisation des travaux d'extension de réseaux pour le raccordement de l'autorisation d'urbanisme n° PC 005 145 13 H0005,
- ↪ **D'autoriser** le maire à signer ladite convention
- ↪ **De dire** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget communal de 2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

12 FEV. 2024



Territoire d'énergie des Hautes-Alpes SyME05 (TE05)



SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

PROGRAMME CONSTRUCTION DE RESEAU 2024

CONVENTION FINANCIERE

AUF24007-M

Entre les soussignés :

⇒ TE05 représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Claude DOU, dûment habilité en vertu d'une délibération en date du 23 octobre 2020, ci-après désigné "Le maître d'ouvrage".

et

⇒ La Commune de SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité en vertu d'une délibération en date dudésigné par l'appellation "Le Demandeur"

Compte-tenu :

- de la demande d'alimentation en énergie électrique en date du 22/12/2023, issue de l'autorisation d'urbanisme n°PC 005 145 13 H0005, accordée le 29/5/2013,
- des statuts du SIVOM TERRITOIRE D'ENERGIE DES HAUTES-ALPES SyME05 approuvés par arrêté préfectoral du 27 septembre 2023.
- de la délibération du Comité Syndical du TE05 en date du 10 mai 2023 organisant les investissements pour l'année 2024 et les contributions des adhérents,
- de l'article L49 (modifié en 2019) du Code des postes et télécommunications électroniques,
- de la délibération 2013/16 du Comité Syndical du SyME05 en date du 1er juillet 2013 organisant les contributions des adhérents ou des tiers aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE05,
- de la délibération 2023-66AG TE05 en date du 17 octobre 2023 relative aux participations des communes ou pétitionnaires de droit privé aux travaux de construction de réseaux électriques et communications électroniques,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

■ **ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière du demandeur aux investissements du TE05 dans le cadre des programmes travaux 2024 du TE05 pour le projet suivant : SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS "Raccordement JAVANAUD Poste LES ARIEYS"

Schéma de principe annexé, ne valant pas plan d'exécution

■ ARTICLE 2 : DONNEES FINANCIERES

Réseaux Electrique : Montant HT		10 705,77 €
	TVA	2 141,15 €
TOTAL HT de l'opération :		10 705,77 €
	TVA	2 141,15 €

2-2) Participation prévisionnelle :

Réseaux Electriques (€ HT) :	4 432,32 €
$[2394 \text{ €} + (83,22 \text{ €} \times L)] \times 60\%$	
La participation du demandeur est de :	4 432,32 €
Réseaux Electriques :	8 414,60 €
<i>montant TTC moins participation du demandeur</i>	
La participation du TE05 est de :	8 414,60 €

Dans le cas d'un lotissement, le coût des travaux d'électricité ne comprend pas le prééquipement des coffrets pour le branchement des lots, permettant aux futurs colotis de bénéficier d'un forfait de raccordement minimisé. Cette prestation est réalisée par ENEDIS à la demande du lotisseur.

Les éléments chiffrés sont valables sous réserve que le tracé soit techniquement et administrativement réalisable.

■ **ARTICLE 3 : REGLEMENT DE PARTICIPATION**

3-1) Le règlement de la participation du demandeur au TE05 sera effectué de la manière suivante :

➤ **1er acompte :**

Sans objet

Réseaux d'Eclairage Public : 100% du montant TTC des dépenses effectivement réalisées.

3-2) Les règlements seront effectués à la Trésorerie d'Embrun, dès la réception de l'avis des sommes à payer émis par la Trésorerie d'Embrun.

Le projet débutera à la signature par les demandeurs de toutes les conventions financières citées dans les "compte-tenu".

La présente convention devra être retournée signée par le demandeur avant le :

22/04/2024

Passé ce délai, une nouvelle proposition de convention financière sera proposée par le TE05.

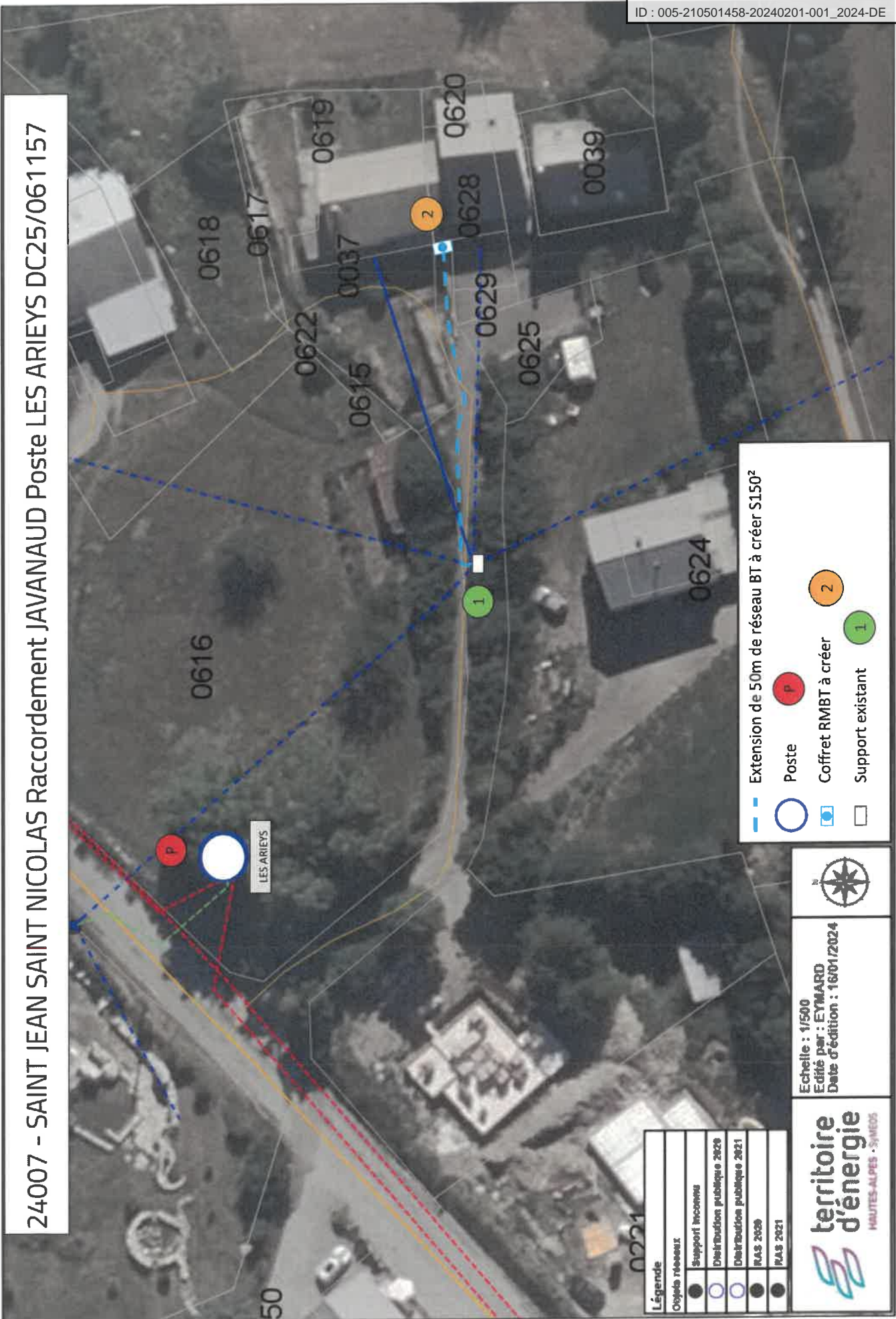
Le Demandeur
Date de signature :

Le Maître d'Ouvrage
Date de signature :

Rodolphe PAPET

Jean-Claude DOU

24007 - SAINT JEAN SAINT NICOLAS Raccordement JAVANAUD Poste LES ARIEYS DC25/061157



--- Extension de 50m de réseau BT à créer S150²

○ Poste

○ Coffret RMBT à créer

□ Support existant

● 1

● 2

Légende	
Objets réseaux	
●	Support incense
○	Distribution publique 2020
○	Distribution publique 2021
●	RAS 2020
●	RAS 2021

Echelle : 1/500
Édité par : EYMARD
Date d'édition : 16/01/2024